



Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#158, décembre 2021 — www.papaco.org/fr



Edito

GEOFFROY MAUVAIS

COORDONNATEUR DE L'UICN-PAPACO

FAREWELL BÉA !



En cette fin 2008, il fait très chaud à Ouagadougou ; nous déjeunons dans un petit restaurant, avec une jeune femme, vétérinaire, qui a demandé à me rencontrer. Elle travaille pour une organisation régionale sur un projet de santé animale. Mais ce qu'elle aimerait faire, c'est de la conservation !

Le Papaco en est à ses débuts, les besoins croissent vite mais les financements moins ; je lui parle de volontariat, sans trop y croire. Pourquoi abandonner un si bon poste et prendre tant de risques ? Pourtant quelques semaines plus tard, Béatrice a démissionné et se présente au bureau ; prête à commencer tout de suite.

C'est le début d'un long et passionnant parcours au cœur de la conservation de la nature en Afrique.

Béa a le sens du détail. Elle a le goût de la précision. Elle déteste l'à-peu-près et fait tout pour que le travail conduit le soit parfaitement et jusqu'au bout. Cela peut être difficile à gérer alors que tant de choses semblent échapper à notre contrôle, mais peu importe, elle a la patience et la détermination pour faire que ce qui est prévu arrive et arrive tel que prévu !

Dès le départ, son domaine de prédilection a été l'évaluation des aires protégées. Maîtrisant parfaitement la méthode, les concepts, les outils, elle accompagne les sessions de mesure de l'efficacité de la gestion ou

de la gouvernance des parcs avec pédagogie, sérieux et empathie. Pédagogie parce qu'il faut expliquer, pourquoi, comment on fait ces exercices pour qu'ils deviennent non seulement des sources de données pour les parcs mais des voies de progrès pour leur personnel. Sérieux parce que ces évaluations nécessitent rigueur et maîtrise d'une multitude de concepts souvent complexes qui ne souffrent pas d'amateurisme. Empathie parce qu'il faut que ceux qui participent à ce travail le vivent comme une chance et non un poids et finalement se l'approprient, ce qui n'arrive que si on leur en montre les bons côtés, patiemment.

Pas étonnant qu'elle se soit lancée à fond dans nos formations en présentiel, puis nos MOOC et aussi dans la mise en place de la Liste Verte au Kenya puis dans d'autres pays, alors que le processus commençait à peine et qu'il fallait encore le construire. Son travail, ses expériences de terrain nous ont permis directement ou indirectement d'alimenter nos réflexions sur ce label, de tester différentes approches pour le mettre en œuvre et finalement d'aboutir aux premières inscriptions en Afrique, au Kenya où elle réside depuis 2012.

Le temps passe et avec lui, les situations changent ; rien de nouveau. Pour Béatrice, l'heure est venue de passer à autre chose et d'aider les parcs d'Afrique via d'autres canaux, avec d'autres personnes. Elle quitte donc ce mois-ci le Papaco ; une page se tourne.

Béa, je suis immensément heureux d'avoir eu la chance de travailler avec toi toutes ces années. Malgré les difficultés, je ne crois pas que nous ayons jamais renoncé à nos projets et si nous ne pouvons prétendre avoir tout réussi, au moins avons-nous toujours tenté ! Avec le sourire. Tu as été un atout exceptionnel pour le Papaco et tu le seras évidemment dans tes prochaines fonctions, auprès de ceux et celles qui auront la chance de te côtoyer !

Notre communauté restera ta famille et assurément, nous continuerons à travailler ensemble sur ce qui nous passionne et avec ceux qui partagent cette passion. Alors à très bientôt et bon vol !

MOOC Conservation

LES MOOC

Inscriptions fermées. Vous avez jusqu'au 19 décembre pour terminer vos MOOC en cours. Pensez à télécharger vos attestations obtenues.

Session en cours : 1 sept. au 19 déc. 2021 (minuit).

Inscriptions aux MOOC : mooc-conservation.org.



LES ESSENTIELS

Examens réinitialisés. En début de chaque session, nous réinitialisons les notes des Essentiels. Si vous n'avez pas réussi à obtenir l'attestation, vous avez donc la possibilité de retenter votre chance.

Qu'est-ce que c'est ? Ces Essentiels sont des formations courtes adaptées aux profils professionnels d'acteurs impliqués dans la gestion d'aires protégées, selon le niveau de responsabilités. **Les Essentiels sont disponibles tout le long de l'année.**



ESSENTIEL RANGER
Pour les professionnels d'AP qui appliquent les décisions et assurent la mise en œuvre pratique des activités sur ces territoires.



ESSENTIEL MANAGER
Pour les professionnels d'AP devant planifier, encadrer et évaluer le travail des rangers.

➔ **MANAGER LOI :** s'occupe essentiellement de l'application des lois et secondairement la valorisation de l'AP et de ses ressources naturelles.



➔ **MANAGER RECHERCHE :** s'occupe essentiellement des activités de recherche, suivi évaluation et suivi écologique.



ESSENTIEL LEADER
Destiné aux acteurs qui influencent plus largement le contexte de la gestion des AP, sans nécessairement travailler directement au sein d'une AP.

Certificat en ligne en conservation des aires protégées

Prochain examen : 15 décembre 2021.

Candidatez : remplissez le formulaire [ici](#) (uniquement si vous répondez à tous les critères d'éligibilité)

De quoi s'agit-il ? Ce certificat n'est pas une attestation de réussite. Il est délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie. Pour pouvoir passer l'examen, il faut avoir validé (les conditions sont sur mooc-conservation.org) :

- les 6 premiers MOOC du Papaco (GAP, SE, LOI, SP, VAL et Tech, pas les Essentiels) ET ;
- l'un des trois MOOC de l'IFDD OU le MOOC Aires marines protégées.

Ambassadeurs etc.

RENCONTRE À KISANGANI



Une rencontre entre étudiants a eu lieu le week-end dernier à Kisangani. Organisée par l'ambassadeur Richard Mandandi, cet événement a réuni une dizaine d'étudiants malgré la période d'examen universitaires. D'autres étudiants ont exprimé leur envie de voir une autre rencontre organisée une fois leurs examens terminés.

Direction Zone Nord-Est (DZNE) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ont tenu leur première réunion de sensibilisation avec les autorités traditionnelles et les ONG des villages riverains du Parc National de la Comoé (PNC).

Cette activité s'est déroulée sur trois jours. Elle avait pour objectif de renforcer les capacités des leaders des populations riveraines du PNC et a été l'occasion pour les deux ambassadeurs, KONÉ Mamadou et YEO Tiérignimin Bernadette, d'organiser des séances de coaching pour les participants désireux de se former à travers les sept MOOC de l'UICN-Papaco.



SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS À LA COMOÉ

Les ambassadeurs Ivoiriens de MOOC-Conservation et le Réseau Ivoirien pour la Protection et la Valorisation des Aires Protégées (RIPVAP), en collaboration avec la

AMBASSADEUR ? Il s'agit d'un étudiant des MOOC du Papaco s'étant porté volontaire pour venir en aide aux étudiants de sa ville/région.

Liste complète : [ici](#).

Liste des ambassadeurs (cliquez sur leur nom pour leur envoyer un mail) :

- ➔ [Bénin, Kévin](#)
- ➔ [Bouaké \(Côte d'Ivoire\), Bernadette](#)
- ➔ [Burkina Faso, Valéry](#)
- ➔ [Burundi, Léonidas](#)
- ➔ [Comores, Humblot](#)
- ➔ [Côte d'Ivoire, Mamadou](#)
- ➔ [Douala \(Cameroun\), Mathias](#)
- ➔ [Gabon, Brice](#)
- ➔ [Guinée \(Conakry\), Moussa](#)
- ➔ [Haïti, Talot](#)
- ➔ [Kara \(Togo\), Yenhame](#)
- ➔ [Kenya, James](#)
- ➔ [Kindu \(RDC\), Ohm](#)

- ➔ [Kinshasa \(RDC\), Emmanuel](#)
- ➔ [Kisangani \(RDC\), Richard](#)
- ➔ [Mali, Seydou](#)
- ➔ [Lomé \(Togo\), Valentin](#)
- ➔ [Lubumbashi \(RDC\), Albert](#)
- ➔ [Madagascar \(Tana\), Raymond](#)
- ➔ [Maroc, Rachid](#)
- ➔ [Mauritanie, Fall](#)
- ➔ [Niamey \(Niger\), Oumarou](#)
- ➔ [Nigeria, Michael](#)
- ➔ [Pointe Noire \(Congo\), Charmand](#)
- ➔ [Rwanda, Leonard](#)
- ➔ [Sénégal, Oumy](#)
- ➔ [Sierra Leone, James](#)
- ➔ [Tchad, Seid](#)
- ➔ [Tunisie, Moadh](#)
- ➔ [Yaoundé](#)

- [\(Cameroun\), Pascale](#)
- ➔ [Zambia, Chewe](#)
- ➔ [Zimbabwe/South Africa, Fanuel](#)
- ➔ [Diffa \(Niger\), Omar](#)
- ➔ [Dossa \(Niger\), Hama](#)



Dossier du mois



À PROPOS DE « GOUVERNANCE ET GESTION DES AIRES PROTÉGÉES »

Le livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est une compilation de textes originaux, d'études de cas et d'exemples du monde entier. Il s'appuie sur une vaste littérature et sur les connaissances et l'expérience de nombreux acteurs des aires protégées. Ces derniers y présentent les connaissances actuelles et les idées innovantes des diverses branches de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ce livre constitue un investissement dans les compétences et les connaissances des hommes et, par conséquent, dans la gouvernance et la gestion des aires protégées dont ces hommes sont responsables.

Le succès mondial du concept d'aire protégée réside dans la dualité de sa vision : protéger, sur le long terme, à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine. Les organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature sont une force unificatrice à cet égard. Cependant, les aires protégées restent un phénomène sociopolitique et la façon dont elles sont comprises, gérées et gouvernées par les États peut toujours être le sujet de débats et de contestations. Ainsi, ce livre cherche à éclairer, éduquer et surtout à inciter les lecteurs à réfléchir à l'avenir, au passé et au présent des aires protégées.

Cent soixante-neuf auteurs ont participé à la rédaction de ce livre qui porte sur tous les aspects de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ils ont ainsi créé un outil de formation et de renforcement des capacités pour les agents de terrain et les gestionnaires des aires protégées ainsi que les décideurs de plus haut niveau.

L'intégralité du livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est disponible en français. Il peut être consulté sur le site internet des éditions de l'ANU : <https://press.anu.edu.au/publications/gouvernance-et-gestion-des-aires-protégées>.

CHAPITRE 16 GESTION DES MENACES

V. B. Mathur, Malvika Onial et Geoffroy Mauvais

Introduction

Les aires protégées visent notamment à assurer la persistance de la biodiversité et la conservation du patrimoine naturel et culturel. Bien que la définition des aires protégées puisse être interprétée de plusieurs façons, le concept d'aires protégées a été adopté par les pays du monde entier, et adapté en fonction de leurs contextes nationaux ou locaux spécifiques. Les aires protégées remplissent d'importantes fonctions de conservation et protègent la biodiversité, en particulier contre les destructions aveugles. Cependant, même lorsque les aires protégées semblent maintenir leurs valeurs, elles peuvent subir des changements et des

déclins imperceptibles, conduisant à des « forêts à moitié vides » et à une perte de biodiversité. Partout dans le monde, les aires protégées sont en proie à une foule de menaces qui affaiblissent les objectifs de conservation. La gestion des aires protégées doit développer les capacités et appliquer des approches novatrices et adaptatives pour gérer toute une gamme de menaces complexes et souvent interdépendantes, qui non seulement découlent de questions propres à une aire protégée individuelle, mais sont également motivées par des facteurs bien au-delà des limites et du contrôle des aires protégées.

Le présent chapitre fournira d'abord une description des menaces qui pèsent sur les aires protégées, et proposera une classification de la nature et des caractéristiques de ces menaces, à partir de la classification des menaces des aires protégées donnée par Worboys et al. Il discutera ensuite des approches génériques permettant de répondre aux menaces telles que les empiètements sur

les aires protégées, la consommation par l'homme des actifs écologiques, le braconnage de la faune, l'utilisation d'engrais (dépôts d'azote), la surexploitation des stocks de pêche et les changements climatiques. Enfin, le chapitre abordera l'importance et l'application des principes de bonne gouvernance à la gestion des menaces.

Classification des menaces

La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit une menace à une aire protégée comme « toute activité humaine ou tout processus connexe ayant un impact négatif sur les caractéristiques clés de la biodiversité, les processus écologiques ou les biens culturels au sein [de cette] aire protégée ». Les menaces qui pèsent sur les aires protégées peuvent également découler de causes et d'événements naturels tels que les incendies naturels, les tremblements de terre, les inondations, etc. Les menaces mettent en péril les valeurs de l'aire protégée et y sont étroitement liées. Ainsi, elles sont de nature très diverse, et ce qui peut constituer une menace à un endroit peut ne pas être considéré comme tel dans une autre aire protégée, ou peut évoluer au fil du temps et devenir une menace. Il est difficile d'établir une liste globale complète des menaces pesant sur les aires protégées, bien que divers cadres d'évaluation des menaces tentent de classer et d'évaluer les menaces à la biodiversité, aux écosystèmes et aux aires protégées.

Différentes perspectives ont été utilisées pour cela. Le Partenariat pour les mesures de conservation (CMP) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), par exemple, a élaboré une classification des

menaces à la biodiversité, afin de fournir un système unifié de classification de ces menaces à l'échelle mondiale. Cette classification unifiée des menaces et actions est construite de manière échelonnée, les menaces directes étant classées en trois niveaux (analogues aux familles, genres et espèces dans le système linnéen de classification biologique). Cela signifie qu'une menace pour la biodiversité identifiée au premier niveau est subdivisée en plusieurs entrées de deuxième niveau, qui sont à leur tour subdivisées au troisième niveau (figure 16.1).

En ce qui concerne spécifiquement les aires protégées, Worboys et al. ont élaboré une classification des menaces et des causes sous-jacentes à ces menaces, directes et indirectes, pesant sur les aires protégées. Cette classification, bien qu'elle ne soit pas organisée de manière hiérarchique ou par niveaux, comme la classification de Salafsky et al., partage une approche conceptuelle similaire pour analyser les menaces directes et indirectes pesant sur les aires protégées, identifier les causes sous-jacentes et gérer les aires protégées par des actions de conservation visant à faire face à ces menaces. Worboys et al., en particulier, distinguent les menaces directes et indirectes par leurs caractéristiques spatiales, comme expliqué dans la section suivante.

Envisager les menaces grâce à un tel cadre peut permettre aux gestionnaires d'aires protégées et au personnel de terrain d'identifier les menaces dans leurs aires protégées, d'en savoir plus sur d'autres aires protégées et sur les types de menaces auxquelles celles-ci sont confrontées, ainsi que sur la façon d'y faire face. Les menaces ont

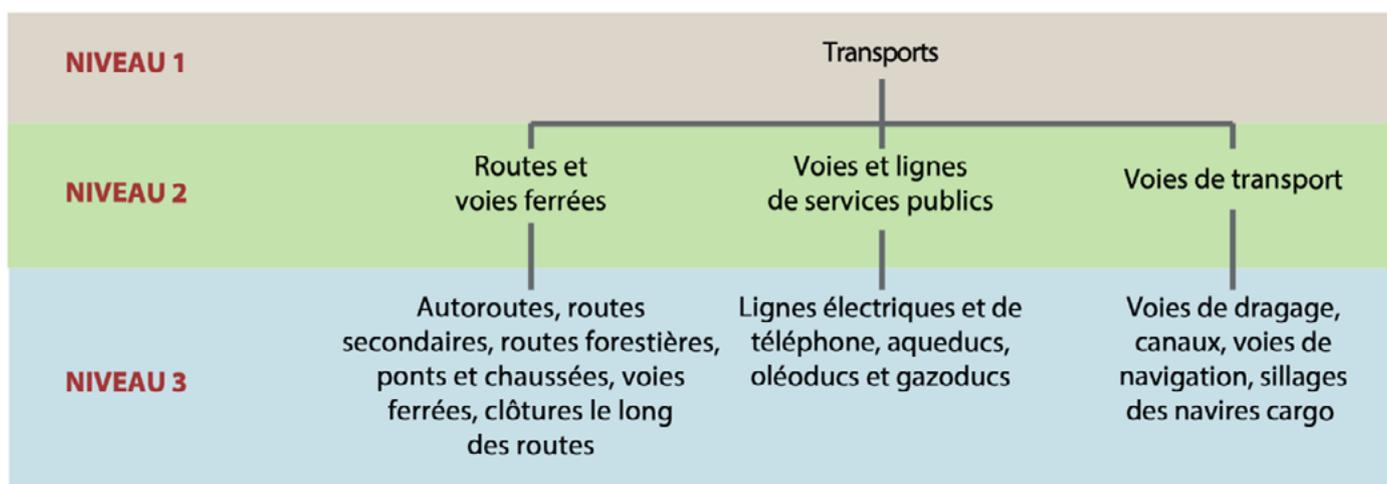


Figure 16.1 Exemple de classification des menaces à trois niveaux

Source : Adapté de Salafsky et al. (2008)

également été classées en menaces externes et internes dans le contexte des Aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), souvent différemment vulnérables aux impacts négatifs des menaces que les autres types d'aires protégées.

Menaces directes

Les menaces directes résultent d'activités ou de processus humains immédiats (en général, à l'intérieur de l'aire protégée) causant la dégradation des valeurs de l'aire protégée et entravant les progrès vers ses objectifs de conservation. Les menaces directes peuvent souvent être, mais pas toujours, causées par des activités humaines susceptibles d'être résolues par des interventions de gestion appropriées. Les menaces directes résultent également d'événements naturels tels que les incendies, les tsunamis, ou autres événements naturels extrêmes ou catastrophes. Les menaces directes vont de la pollution d'un site, du pompage de l'eau et du développement d'infrastructures touristiques dans une aire protégée, aux activités illégales et espèces envahissantes, en passant par les guerres et autres conflits civils.

Menaces indirectes

Les menaces indirectes sont celles qui proviennent de l'extérieur des aires protégées, mais qui affectent les valeurs situées à l'intérieur des aires protégées et compromettent leurs objectifs de conservation. Les menaces indirectes incluent les changements climatiques et les activités hors site telles que la pollution, l'endiguement des cours d'eau, le détournement de l'eau, l'utilisation de pesticides dans les cultures ou les changements d'utilisation des terres autour de l'aire protégée. Elles sont incompatibles avec les aires protégées et réduisent également la connectivité du paysage.

Causes sous-jacentes

Les causes sous-jacentes sont les facteurs à l'origine des menaces pesant sur les aires protégées. Il s'agit généralement de facteurs économiques, sociaux, politiques, institutionnels ou culturels qui contribuent de manière interdépendante à créer une ou plusieurs menaces directes ou indirectes. Parmi les nombreuses causes sous-jacentes des menaces figurent la croissance démographique,

l'augmentation de la consommation, les aspirations et activités de développement économique, la faiblesse ou l'inadéquation des systèmes juridiques, la puissance des intérêts particuliers, les déséquilibres de pouvoir, les mauvaises prise de décisions, le manque de volonté politique, l'absence ou la faiblesse des régimes juridiques et fonciers, l'échec des politiques et les valeurs contradictoires ou opposées.

L'évaluation et la planification d'une gestion améliorée doivent tenir compte des interrelations entre les menaces et identifier leurs causes profondes, si l'on veut concevoir et mettre en œuvre des solutions de gestion efficaces et durables. De plus, de nombreuses menaces sont liées à l'interface entre conservation et bien-être humain, et sont donc très difficiles à résoudre. Cela est encore plus vrai dans les régions où la population augmente rapidement et dans les économies en développement. De nombreuses autres menaces sont liées à des schémas de développement et de consommation profondément ancrés et difficiles à modifier, ce qui est particulièrement le cas dans les pays industrialisés et parmi les populations riches de tous les pays.

Évaluation et gestion des menaces

Selon le Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) de la CDB, une évaluation des menaces pesant sur une aire protégée devrait inclure une analyse du type, de l'étendue et de l'impact d'une série de menaces sur la santé et l'intégrité de la biodiversité à l'intérieur de l'aire protégée. Les étapes typiques de l'évaluation des menaces à la biodiversité des aires protégées sont décrites à la figure 16.4.

Un certain nombre d'outils de gestion ont été développés pour évaluer ces menaces, et certains d'entre eux sont disponibles sur le site web de la CDB, y compris un cours en ligne sur la gestion des menaces. D'autres outils sont inclus dans les évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées, tels que l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion et la méthodologie d'Évaluation rapide et de définition de priorités pour la gestion des aires protégées (RAPPAM). Dans ces outils, les menaces sont généralement liées aux valeurs que l'aire protégée tente de conserver.

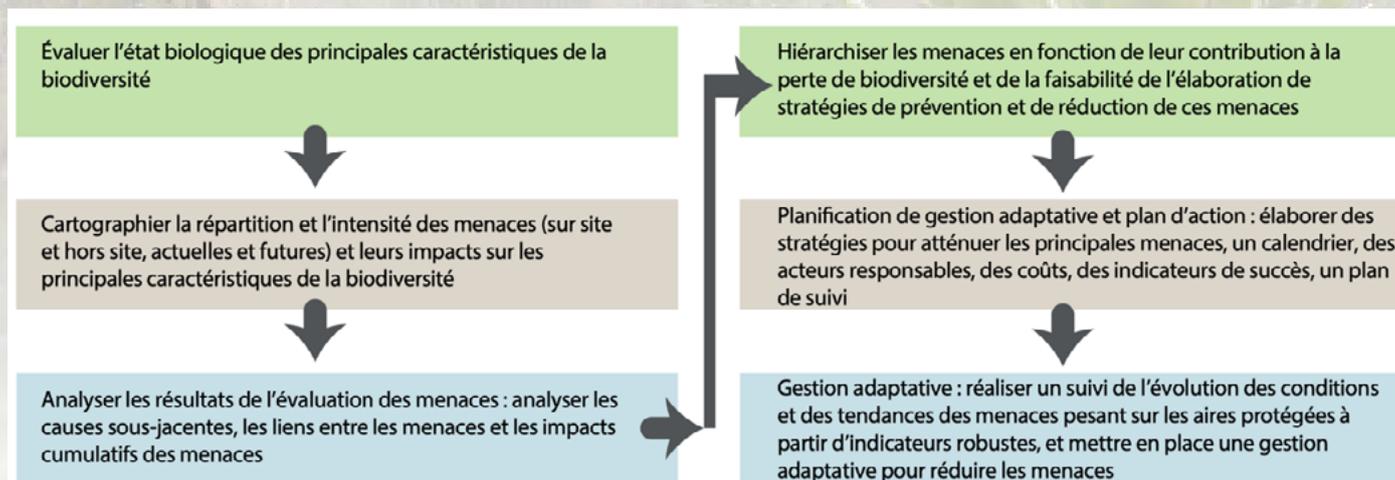


Figure 16.4 Étapes clés de l'évaluation des menaces à la biodiversité dans les aires protégées

Source : Adapté de CBD (2014a)

Planifier des mesures de conservation pour faire face aux menaces

Les mesures générales de gestion incluent l'établissement de priorités, l'élaboration d'une analyse de situation, la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi et l'analyse et la communication des résultats. Elles incluent également la collecte de fonds, la production de rapports, le travail administratif, et le développement et la gestion des institutions associées à une aire protégée. La création ou le renforcement de structures institutionnelles peuvent parfois être nécessaires à cette fin. Les actions de conservation spécifiques, en revanche, sont des interventions caractéristiques pour contrer des menaces définies à la biodiversité ou restaurer des cibles de biodiversité dégradées. Les stratégies et plans d'action pour la gestion des menaces doivent être guidés par les résultats de conservation souhaités, qui devront être identifiés aussi clairement que possible, dès le début de la planification de la gestion.

Toute entité (gouvernementale, non gouvernementale, communautaire ou de cogestion) responsable de la gestion d'une aire protégée devrait idéalement disposer d'un plan de gestion (formel ou informel), conçu pour tenir compte des menaces réelles et potentielles pesant sur l'aire protégée, des conséquences de ces menaces et des moyens de les éviter ou de les atténuer. Bien que la gestion des menaces pesant sur les aires protégées repose sur le principe de précaution, en particulier pour les menaces ayant des conséquences

graves et potentiellement irréversibles, les réponses de gestion peuvent souvent être dictées par des facteurs situationnels, propres à l'histoire locale et à la prévalence des climats économiques et politiques. L'importance d'appliquer une gestion adaptative basée sur l'évaluation des résultats et des leçons apprises, afin que celle-ci puisse évoluer en fonction des exigences dynamiques de la conservation des aires protégées, est également bien reconnue. De même, il est important de mettre l'accent sur des activités de conservation spécifiques, destinées à aborder les menaces, et la gestion et le suivi de ces actions sont également importants.

Zonage de gestion et limites d'utilisation durable

La planification de la gestion des aires protégées utilise généralement des outils de planification, des schémas de gestion par zones, des modèles et des techniques répondant aux menaces et cherchant à minimiser leurs effets négatifs. Quelques aires protégées sont spatialement divisées en zones aux objectifs de gestion spécifiques, qui permettront de répondre aux menaces potentielles, comme par exemple :

- une zone centrale où les activités humaines sont interdites, à l'exception de la gestion nécessaire ou d'utilisations socioculturelles occasionnelles ;
- une zone tampon, destinée à servir d'amortisseur pour l'aire protégée à l'échelle plus générale du paysage. Une zone tampon est souvent une zone à usages multiples,

où la gestion permet différents niveaux d'utilisation et d'extraction des ressources pouvant être réalisées sur la base d'approches fondées sur les droits pour les communautés locales ou d'une génération de revenus publics ;

- une zone de loisirs ou de tourisme, où la gestion des visiteurs est essentielle.

La gestion des aires protégées permet d'appliquer des limites sur l'utilisation des ressources ou le nombre de visiteurs, afin d'assurer une utilisation durable, comme par exemple, la quantité de petit bois pouvant être ramassée par les communautés tributaires des forêts, le nombre de permis de pâturage pour le bétail ou le nombre de touristes autorisés à visiter une aire protégée chaque jour. La définition de limites à l'utilisation des ressources est de plus en plus entreprise dans le cadre d'un processus de consultation mené par ou avec les communautés, les chercheurs et les gestionnaires d'aires protégées, au moyen d'une approche fondée sur les droits qui respecte les droits traditionnels et coutumiers.

Des prescriptions relatives aux limites d'utilisation par les visiteurs doivent être clairement établies si l'on veut éviter les menaces contre les valeurs du patrimoine naturel et culturel des aires protégées causées par un nombre excessif de touristes ou un tourisme inapproprié. Des cadres de planification récréative, tels que le Spectre des options de loisirs (SOL) et autres systèmes de gestion des opportunités récréatives, ainsi que des cadres de gestion de l'impact des visiteurs peuvent aider à identifier les menaces et à minimiser les impacts sociaux et environnementaux. En outre, le tourisme communautaire ou géré par les communautés offre des possibilités de gestion équitable des aires protégées, et favorise le partage des revenus touristiques et autres avantages avec les communautés locales.

Utilisation de l'évaluation de l'impact environnemental pour faire face aux menaces

L'évaluation de l'impact environnemental est un processus que de nombreux pays du monde entier ont adopté dans le but d'harmoniser les propositions de développement avec les besoins de conservation. Toutefois, la nature des activités de développement est parfois telle que la lutte contre les menaces dépasse le cadre d'un processus conventionnel

d'évaluation de l'impact environnemental.

Cela est particulièrement vrai pour les industries minières et autres industries extractives, et chaque secteur possède ses propres règles et processus. Un autre exemple, celui des projets hydroélectriques, peut impliquer la construction d'une série de barrages (grands, moyens et petits), dont l'impact potentiel ne pourra être mesuré que par une approche au cas par cas, telle qu'elle est pratiquée dans l'évaluation de l'impact environnemental. L'atténuation des menaces dans de telles situations peut être mieux prise en compte par une évaluation des impacts environnementaux cumulatifs ou une évaluation environnementale stratégique. L'expérience mondiale montre que les processus d'évaluation de l'impact environnemental et des impacts environnementaux cumulatifs peuvent s'avérer utiles pour répondre aux menaces découlant de processus de développement spécifiques. Pour relever le défi plus général consistant à aborder efficacement les impacts en amont et en aval des projets de développement d'une manière globale, il est toutefois nécessaire de mener des évaluations environnementales à un niveau stratégique.

L'évaluation environnementale stratégique (ou sectorielle) est une approche participative visant à faire progresser les questions environnementales et sociales afin d'influencer les processus de planification, de prise de décision et de mise en œuvre du développement au niveau stratégique. Il s'agit d'un processus systématique d'évaluation des impacts environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme proposé (ou d'un secteur), afin de s'assurer que les conséquences environnementales de ce développement soient prises en compte dès le stade approprié de la prise de décisions. Bien que très peu de pays aient adopté l'évaluation environnementale stratégique comme un instrument juridique, il est urgent d'intégrer cette évaluation à la planification de l'environnement par le biais d'autres mécanismes habilitants des processus de gouvernance, d'initiatives politiques et de pratiques volontaires. Des lignes directrices pour l'évaluation environnementale stratégique ont été développées. Cette approche est également pertinente dans le contexte des aires protégées intégrées à des aires de conservation de la connectivité, et dans un cadre plus vaste de paysages terrestres et marins.

Gestion des menaces directes

La plupart des évaluations de l'efficacité de gestion des aires protégées évaluent, dans une certaine mesure, les types et le niveau des menaces à la valeur et à la gestion des aires protégées. Dans une étude approfondie de l'évaluation de l'efficacité de gestion dans les aires protégées, Leverington et al. ont fourni un aperçu global des menaces sur la base de 227 rapports sur l'efficacité de gestion des aires protégées, couvrant 125 pays et 6 125 évaluations individuelles d'aires protégées. En adaptant la classification des menaces élaborée par l'UICN et la CMP, l'étude a identifié les menaces les plus courantes. Dans la plupart des régions, les menaces les plus fréquemment signalées étaient la chasse, l'abattage et le prélèvement d'animaux, l'exploitation forestière et le ramassage de bois, la cueillette de produits forestiers non ligneux, les activités récréatives, les espèces exotiques envahissantes et la gestion des terres adjacentes. Dans certaines régions, comme l'Australie, les espèces envahissantes et la gestion des incendies ont été signalées plus fréquemment, tandis que le développement résidentiel ou commercial est apparu comme la menace la plus fréquente en Amérique latine. L'utilisation globale des ressources biologiques, y compris l'extraction illicite des ressources, la chasse et le braconnage, étaient les menaces les plus fréquentes. Les délits liés aux espèces sauvages posent également de sérieux défis aux aires protégées. Parmi les autres menaces fréquemment mentionnées figuraient l'exploitation minière, les carrières et les forages pétroliers, les pollutions de tous types, la fragmentation causée par les routes et autres voies de services publics, les phénomènes météorologiques violents et les changements climatiques.

Espèces exotiques envahissantes

Bien que les espèces exotiques envahissantes ne soient pas la seule menace pour les aires protégées, elles constituent une grave menace actuelle et émergente, souvent peu reconnue en raison de lacunes dans les informations disponibles sur ces espèces. Bien que la menace potentielle des espèces exotiques envahissantes soit avérée, « l'état des connaissances et le niveau de gestion des plantes exotiques envahissantes dans les aires protégées diffèrent considérablement d'un bout à l'autre de la planète ». De plus « de nombreuses plantes envahissantes sont susceptibles

de réduire, ou ont déjà réduit considérablement, le potentiel des aires protégées de jouer le rôle pour lequel elles ont été créées : fournir un refuge pour les espèces, les habitats et les services écosystémiques qu'elles abritent ».

Les espèces envahissantes constituent également une menace de plus en plus importante pour la biodiversité des écosystèmes marins, même si ces aspects demeurent mal compris. Les menaces que représentent ces espèces doivent être remédiées afin de préserver les valeurs et fonctions des aires protégées, et le soutien qu'elles apportent aux moyens de subsistance de millions de personnes. Les pertes économiques causées par les espèces envahissantes sont très élevées, et il a été estimé que, dans le monde entier, le coût des dommages causés par les espèces exotiques envahissantes dépasse 1,4 billions de dollars américains, soit 5 % de l'économie mondiale.

Le guide de la CDB sur l'évaluation et la gestion des espèces envahissantes dans les aires protégées fournit un aperçu complet des stratégies, méthodes et techniques, ainsi que de l'élaboration de plans de gestion à l'intention des professionnels des aires protégées. Afin de faire face à la menace des espèces envahissantes, le guide décrit la prévention, la détection précoce et l'intervention rapide, la gestion, le contrôle et la restauration comme des étapes clés. Ces mesures pourraient être adaptées pour faire face à la plupart des menaces concernant les aires protégées.

Cohabitation homme-faune

Les conflits entre l'homme et la faune sont un défi majeur dans de nombreuses aires protégées. Cela est particulièrement vrai dans les paysages dominés par l'homme. Avec une population croissante dans la plupart des pays et une perte d'espace et de connectivité pour la faune, les conflits entre les humains ou les activités humaines et la « nature » deviennent de plus en plus fréquents, et de moins en moins acceptables pour les populations. Il s'agit là d'un problème croissant pour lequel de nouvelles réponses doivent être identifiées. Bien que les conflits homme-faune soient souvent assez difficiles à gérer, ils sont parfois la source du développement d'une collaboration entre les populations (communautés) et les aires protégées, qui peut non seulement résoudre le problème, mais aussi améliorer la conservation sur le terrain.

Gestion des menaces indirectes

La plupart des menaces indirectes aux aires protégées proviennent de l'extérieur de la réserve et sont difficilement gérables entièrement par les gestionnaires. Ces menaces sont parfois semblables à des menaces directes (comme les espèces envahissantes, car elles n'apparaissent que rarement à l'intérieur de l'aire protégée, ou comme les conflits homme-faune, car ils se produisent le plus souvent à la limite de l'aire protégée), et se produisent à l'intérieur et autour de l'aire protégée. Elles sont cependant souvent de nature plus mondiale, tels que les changements climatiques, l'instabilité politique, les questions de sécurité, les plans défectueux d'aménagement du territoire autour de l'aire protégée, la croissance démographique, le développement d'infrastructures, les activités minières ou extractives à proximité d'une aire protégée, le détournement d'eau et la pollution hors site. À cet égard, elles dépassent généralement la responsabilité et le contrôle d'un gestionnaire d'aire protégée. Si elles sont liées à des catastrophes naturelles, un système de gestion des crises peut être mis en place.

Dimensions de gouvernance dans la lutte contre les menaces

La gestion des menaces ne consiste pas seulement à savoir ce qu'il faut faire pour y faire face, mais aussi à savoir qui en assume la responsabilité. Il s'agit invariablement de prendre des décisions ayant des conséquences profondes, non seulement sur les caractéristiques biophysiques de l'aire protégée, mais également sur la vie des personnes associées à l'aire protégée, en particulier les communautés locales et les peuples autochtones. Il est donc essentiel d'analyser les questions de gouvernance de la gestion des menaces. Ces questions peuvent commencer très tôt, de la reconnaissance de la création d'une aire protégée (qui la planifie et la reconnaît, une autorité nationale ou des autorités communautaires locales ou tout autre organisme ?), à la gestion active d'une aire protégée (comment et par qui le plan de gestion, les règles d'utilisation des ressources et autres permis sont-ils élaborés et approuvés? Comment et par qui les gestionnaires sont-ils nommés ? Qui détient l'autorité, la responsabilité, le pouvoir et la reddition de comptes dans l'exécution des plans et l'application des règles ?). Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit de menaces et de gestion des menaces, il faudra déterminer qui ou ce qui est touché par ces menaces, et qui est en mesure de les

gérer. La qualité de la gouvernance de l'aire protégée (ou du réseau d'aires protégées) est donc cruciale pour s'assurer que toutes les parties prenantes seront effectivement impliquées et capables d'apporter leur contribution.

Conclusion

Les causes sous-jacentes des menaces sont nombreuses et la plupart d'entre elles sont liées à la croissance rapide de la population humaine sur Terre. La nature des menaces directes et indirectes est très diverse, et des réponses et approches planifiées visant à hiérarchiser les réponses aux menaces sont nécessaires. Des cadres et outils de gestion permettant d'évaluer la portée des menaces, comme le RAPAM, sont disponibles pour aider les réseaux d'aires protégées à réagir aux menaces. De même, une planification des projets et des réponses de gestion adaptative à des menaces spécifiques peuvent être entreprises à l'aide d'outils tels que le processus de planification de la CMP. Une gouvernance efficace et habilitante est également essentielle à la gestion des menaces.

Enfin, il ressort clairement de l'étendue et de la nature dynamique des menaces pesant sur les aires protégées dont il est question dans ce chapitre que la création d'une réserve n'est que le début de son investissement dans la conservation. La gestion active et continue des aires protégées est un principe fondamental pour tous les gestionnaires d'aires protégées du XXI^e siècle. Comme la gestion d'une ferme, la gestion d'une aire protégée se fait sept jours sur sept, 24 heures sur 24, afin de constamment pouvoir répondre à toute une gamme de problèmes et de menaces, beaucoup anciens et récurrents, et beaucoup nouveaux et potentiellement insidieux. Ce chapitre a fourni des directives pour répondre à cette redoutable responsabilité. • [Lire tout le chapitre ici.](#)

Jobs & co.

PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

IMPLICATION DES PEUPLES AUTOCHTONES BATWA DANS LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BURURI

L'approche a été développée en 2017 et après. Elle consiste à impliquer les peuples autochtones Batwa du Burundi dans la gestion et l'aménagement de la réserve naturelle forestière de Bururi. Des résultats tangibles sur la biodiversité ont été produits à travers l'amélioration sensible de l'efficacité de gestion de cette aire protégée. En plus, des effets et des impacts positifs ont été produits grâce à l'amélioration de leurs conditions de vie.



Photo : Formation des communautés locales à la vannerie à base des matériaux locaux © Photo prise par Nzigiympa Léonidas. Janvier 2021

Pour lire la solution complète, [cliquez ici](#).
Pour en savoir plus sur Panorama, [cliquez ici](#).

OFFRES D'EMPLOI

Chef de programme, Réserve de faune à Okapis

Où ? Epulu, RDC

Date limite de candidatures :

15 décembre 2021

[>> Cliquez ici pour accéder à l'offre <<](#)

CONTACTS - PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO

beatrice.chataigner@iucn.org

// Chargée de programme PAPACO - Liste Verte

marion.langrand@papaco.org

// Chargée de programme PAPACO - MOOC

youssouph.diedhiou@iucn.org

// Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial

madeleine.coetzer@iucn.org

// Chargée de programme PAPACO - Communication